

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 9 septembre 2021 à 9h00 par
vidéoconférence / Zoom.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil
M. Martin Dampousse, maire de la Ville de Varennes
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de
Montréal
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de
Montréal
Mme Maya Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la
communauté, M. Tim Seah assistent à la séance.

La séance est ouverte par la présidente à 9h00.

Rencontre entre les élus à huis clos concernant la présidence de l'autorité régionale de transport
métropolitain.

CE21-128

PRÉSIDENCE DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT
MÉTROPOLITAIN

Attendu que, selon l'article 46 de la Loi sur l'Autorité régionale de
transport métropolitain, le Gouvernement du Québec doit consulter la
Communauté avant de procéder à la nomination d'un président du
conseil d'administration de l'ARTM ;

Attendu que la Communauté a été saisi de l'intention du Gouvernement
du Québec de procéder à la nomination d'une nouvelle présidente du
conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport
métropolitain ;

Il est résolu de :

- prendre acte de la nomination proposée par le gouvernement du
Québec au poste de présidente du conseil d'administration de
l'Autorité régionale de transport métropolitain ;
 - de demander à la ministre responsable de la Métropole, madame
Chantal Rouleau, de planifier une rencontre avec les élus qui siègent
au conseil d'administration de l'ARTM afin de discuter de la nouvelle
direction de l'organisme.
-



CE21-129 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LE 10
JUIN ET LE 12 AOÛT 2021

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances du 10 juin et
12 août 2021.

CE21-130 RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE

Considérant que des ajustements doivent être apportés à
l'organigramme de la Communauté métropolitaine de Montréal et que
les modifications proposées impliquent un impact financier d'environ
6 300 \$ pour 2021 et une réduction de coûts pour 2022;

Il est résolu de modifier l'organigramme et d'autoriser le directeur
général à procéder aux modifications détaillées dans l'annexe A ci-jointe
laquelle fera partie intégrante de la résolution et de signer les contrats.

CE21-131 RENOUELEMENT DE CONTRAT DE TRAVAIL D'UN
COORDONNATEUR EXÉCUTIF

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. Stéphane Pineault,
en qualité de coordonnateur exécutif, pour une durée de cinq ans,
du 27 octobre 2021 au 26 octobre 2026, aux conditions et traitement
annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et
d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE21-132 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – ORTHOPHOTOS PRINTEMPS 2022

Il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour les services
d'imagerie numérique aéroportée du territoire de la Communauté
métropolitaine de Montréal.

CE21-133 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – HÉBERGEMENT DE SERVEURS

Il est résolu d'autoriser la Communauté métropolitaine de Montréal
d'aller en appel d'offres public pour solliciter des offres pour
l'hébergement de serveurs dans un centre de données.

CE21-134 OCTROI DE CONTRAT – RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES
EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu d'adjuger à SSQ, Société d'assurance-vie inc., faisant affaire
sous le nom de SSQ Groupe financier, le contrat pour le renouvellement
du régime d'assurances collectives pour les employés de la Communauté
pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2022 selon les taux
de primes mensuelles, plus taxes applicables, et selon les autres termes
et conditions de sa soumission, à la suite de l'appel d'offres numéro RH-
2021-06 et d'autoriser le directeur général à signer tout document
requis.



CE21-135

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS –
PLANIFICATION DES ESPACES INDUSTRIELS EN INTÉGRANT LES
DÉPLACEMENTS DE MARCHANDISES

Il est résolu

- d'autoriser l'octroi d'un contrat à la firme Sia Partenaires inc. pour la réalisation d'un portrait-diagnostic visant à appuyer la planification des espaces industriels en intégrant les déplacements de marchandises, pour un montant maximal de cent seize mille cent soixante-cinq dollars (116 165 \$) plus toutes taxes applicables, selon les termes et conditions de sa soumission, suite à l'appel d'offres numéro DEV-2021-04 ;
 - d'autoriser la Communauté métropolitaine de Montréal à verser un montant maximal de vingt mille dollars (20 000 \$) incluant toutes taxes applicables, s'il y a lieu, pour la réalisation de ce contrat ;
 - d'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.
-

CE21-136

CONVENTION DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION D'UNE CARTE
DYNAMIQUE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à signer une convention de financement avec la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, prévoyant le versement à la Communauté métropolitaine de Montréal d'une subvention de 300 000 \$ pour la réalisation d'une carte dynamique qui permettra de documenter les transformations socio-économiques et le développement du territoire du Grand Montréal et de son pourtour.

CE21-137

CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

Il est résolu :

- de réitérer au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques la demande formulée par la Communauté dans le cadre de la consultation publique relative au projet de règlement provisoire appelant le gouvernement à retirer la date limite du 23 juin 2021 liée à la reconnaissance des délimitations des zones inondables utilisées pour l'application de son règlement ;
 - de confier au directeur général le mandat de convenir avec le gouvernement du Québec des modalités d'intégration de la cartographie à la réglementation provisoire en matière de gestion des risques d'inondation, d'ajuster en conséquence le règlement de contrôle intérimaire 2019-78 et le déposer accompagné de tout autre document requis au conseil pour adoption ;
 - d'approuver les modifications apportées à la cartographie pour le fleuve Saint-Laurent et de la transmettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques conformément aux échanges tenus lors de la rencontre du 28 juillet dernier.
-



CE21-138 DÉMARCHE DE MISE À JOUR DU PLAN MÉTROPOLITAIN
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD)

Attendu le dépôt du document présentant la démarche proposée pour la mise à jour du plan métropolitain d'aménagement et de développement ;

Il est résolu de demander au directeur général de rencontrer les élus de chacun des cinq secteurs de la Communauté afin de présenter la démarche proposée pour la mise à jour du plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE21-139 MÉMOIRE DE LA CMM SUR LE DOCUMENT DE CONSULTATION
« VERS UNE STRATÉGIE NATIONALE D'URBANISME ET
D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES »

Il est résolu d'approuver le mémoire de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le document de consultation « *Vers une Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires* » et de le transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest.

CE21-140 ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE LA COMMUNAUTÉ ET LA VILLE DE
BROSSARD POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PARC MÉTROPOLITAIN
AGRICOLE

Il est résolu :

- d'autoriser le directeur général à déposer aux propriétaires des terrains identifiés comme étant les lots numéros 2 702 238, 3 467 157 et 6 071 454 partie du cadastre du Québec, situés sur le territoire de la Ville de Brossard, une offre de gré à gré en vue de leur acquisition par la Communauté pour un montant n'excédant pas celui de la juste valeur déterminée par une évaluation réalisée pour le compte de la Communauté ; et
 - d'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tout document requis à cette fin.
-

CE21-141 AUTORISATION DE SIGNATURE D'OFFRE DE FINANCEMENT
D'INVESTISSEMENT QUÉBEC POUR LE PARC MÉTROPOLITAIN
AGRICOLE

Il est résolu à l'unanimité que la Communauté métropolitaine de Montreal :

- accepte l'offre de contribution financière non remboursable d'Investissement Québec (« IQ »), selon les conditions et termes mentionnés à ladite offre et à ses annexes (Dossier D163898) ;
- autorise le directeur général à accepter au nom de la Communauté métropolitaine de Montréal ladite offre de contribution financière et à signer tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution ;
- ratifie tout geste posé par le directeur général, le cas échéant, relativement à l'acceptation de ladite offre de contribution financière.

...5/



CE21-142

AUTORISATION DE LA PRÉSENTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT POUR L'ACQUISITION DES TERRAINS POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC MÉTROPOLITAIN AGRICOLE

Il est résolu de donner mandat au directeur général de présenter aux propriétaires des terrains convoités pour l'aménagement du parc métropolitain agricole une offre d'achat pour un montant n'excédant pas la juste valeur marchande de ces terrains.

CE21-143

AVIS À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 68-28-21 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ARGENTEUIL

Il est résolu :

- d'informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que la Communauté n'est pas favorable au règlement 68-28-21 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil puisque ce règlement ne permet pas d'évaluer l'ampleur des développements à venir dans les secteurs de restriction et risque de compromettre les efforts déployés par la MRC pour répondre aux attentes de l'orientation 10, et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et périmétropolitaine ;
 - de demander à la Ministre de poursuivre les efforts dans l'application, sans modulation, de l'orientation 10 à l'ensemble du territoire de chacune des MRC visées comme le prévoit l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.
-

CE21-144

RÈGLEMENT NUMÉRO 97-33R-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES MOULINS

Il est résolu d'approuver le règlement 97-33R-17 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser les activités agricoles dans l'aire d'affectation *Usages contraignants* située au sud du lieu d'enfouissement technique d'Enviro Connexions à Terrebonne, puisque ce règlement respecte les orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.



CE21-145 AVIS DE CONFORMITÉ AU PMGMR – ÉCOCENTRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Il est résolu d’informer la MRC de La Vallée-du-Richelieu que son projet d’écocentre régional, tel que présenté dans les documents transmis à la Communauté métropolitaine de Montréal en appui de sa demande d’avis de conformité les 11 et 21 juin 2021, est conforme au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2017-2024.

CE21-146 BUDGET 2022 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE les remboursements en capital de la dette à long terme augmentent en raison des nouveaux financements et nécessitent une augmentation équivalente des quotes-parts;

ATTENDU QUE l’entente à convenir avec la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal pour la réalisation d’une carte dynamique prévoit que la Communauté doit consacrer à la mise en œuvre du projet une somme au moins équivalente à celle de la subvention gouvernementale;

ATTENDU QU’UN montant de 420 000 \$ réservé au fonds de développement métropolitain pour l’élaboration de plans pour les milieux humides n’est plus requis puisque l’élaboration de ces plans relève désormais des MRC;

Il est résolu :

- de soumettre au Conseil les prévisions budgétaires 2022 pour adoption ;
 - de transférer la somme de 420 000 \$ prévue dans le fonds de développement pour les milieux humides au projet de carte dynamique.
-

CE21-147 SUIVI BUDGÉTAIRE - DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Il est résolu de prendre acte que les résultats financiers projetés au 31 décembre 2021, selon leurs estimations au 10 août 2021, respectent les prévisions budgétaires.

CE21-148 ADJUDICATION, PAR LA TRÉSORIÈRE, D’UN CONTRAT POUR L’ÉMISSION D’OBLIGATIONS AU MONTANT DE 8 267 000 \$

Il est résolu de prendre acte de l’adjudication d’un contrat, par la trésorière de la Communauté, pour l’émission d’obligations au montant de 8 267 000 \$ en date du 25 juin 2021.

CE21-149 LISTE DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 21 mai au 23 août 2021.



CE21-150 RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL SUR LE SUIVI DU FINANCEMENT ET DES PROGRAMMES D'HABITATION SOUTENUS PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est résolu de prendre acte du rapport *Suivi du financement et des programmes d'habitation soutenus par la Communauté métropolitaine de Montréal – Année 2020* de la Commission du logement social et d'en autoriser la diffusion.

CE21-151 MISE EN VALEUR DU MILIEU NATUREL DU SITE DE LA MAISON ROBERT-BÉLANGER DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT, MONTRÉAL - PP16

Il est résolu :

- d'inscrire le projet de mise en valeur du milieu naturel du site de la maison Robert-Bélanger dans l'arrondissement de Saint-Laurent à Montréal, à la liste consolidée des projets retenus du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain* ;
 - d'autoriser le financement de ce projet de mise en valeur pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 1 165 286 \$ incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec ;
 - d'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin.
-

CE21-152 RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE LA TORTUE À DELSON – DOSSIER 2020-37

Il est résolu :

- d'inscrire le projet de réaménagement du parc de la Tortue présenté par la Ville de Delson à la liste consolidée des projets retenus 2020-2025 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II* ;
 - d'autoriser le financement de ce projet de mise en valeur pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 1 791 336 \$ incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec ;
 - d'autoriser le directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal à signer tous les documents requis à cette fin.
-



CE21-153

ACQUISITION DE 18 LOTS DANS LE PIEDMONT DU MONT SAINT-BRUNO
À SAINTE-JULIE (2021-15)

Il est résolu :

- d'inscrire le projet d'acquisition de 18 lots dans le piedmont du mont Saint-Bruno à Sainte-Julie à la liste consolidée des projets retenus 2020-2025 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II* ;
 - d'autoriser, conditionnellement à l'approbation du projet par le comité de direction de la *Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, le financement de ce projet d'acquisition de milieux naturels à des fins de conservation pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 3 117 428,83 \$ incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;
 - d'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.
-

CE21-154

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF
(FTA) POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROMENADE FLUVIALE DU
GRAND MONTRÉAL

Il est résolu :

- d'autoriser le directeur général à présenter, dans les programmes pertinents, dont le Fonds pour le transport actif (FTA) d'Infrastructure Canada, les demandes d'aide susceptibles de compléter le financement du projet d'aménagement de la Promenade fluviale du Grand Montréal située sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent, un projet de la Trame verte et bleue ;
 - d'autoriser le directeur général à signer tous documents requis à cette fin.
-

CE21-155

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Il est résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal de renouveler, pour une période de quatre ans, le mandat de madame Josée Bérubé à titre de présidente du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain.



CE21-156

APPROBATION DES ORDRES DU JOUR DES SÉANCES ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE (BUDGET) DU CONSEIL DU 23 SEPTEMBRE 2021

Il est résolu d'approuver les ordres du jour pour les séances ordinaire et
extraordinaire (budget) du conseil du 23 septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les résolutions CE21-128 à CE21-156 consignées dans ce procès-verbal
sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire

Liste des documents déposés

Correspondance

1. Demandes adressées au Gouvernement du Québec

Demandes d'entériner la proposition d'Exo de modifier son modèle d'affaires afin qu'elle puisse être propriétaire de ses autobus et de ses garages d'entretien pour bénéficier des aides gouvernementales pour l'achat d'autobus électriques et des garages d'entretien afférents

- Résolution numéro 21-08-179 du 2 août 2021 de la Ville de Richelieu ;
- Résolution numéro 21-08-160 du 10 août 2021 de la Municipalité de Pointe-Calumet ;
- Résolution numéro 21-08-320 du 11 août 2021 de la Ville de Carignan ;
- Résolution numéro 2021-08-0266 du 16 août 2021 de la Municipalité de Saint-Sulpice ;
- Résolution numéro 2021-08-206 du 24 août 2021 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ;
- Résolution numéro 2021-399 du 16 août 2021 de la Ville de Varennes.
- Résolution numéro 21-402 du 16 août 2021 de la Ville de Sainte-Julie.

2. Pour information

- Résolution numéro 21-CA (ARTM)-79 datée du 26 août 2021 de l'Autorité régionale de transport métropolitain concernant le financement du transport collectif sur son territoire.
- Résolution numéro 21-08-03 datée du 23 août 2021 de la Ville de Candiac concernant l'acquisition de terrain de l'ancien golf de Candiac.

RCI – Désignation d'inspecteurs métropolitains locaux

- Résolution numéro 2021-07-178 du 27 juillet 2021 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- Résolution numéro 185-2021 du 2 août 2021 de la Municipalité de Verchères;
- Résolution numéro 2021-08-0267 du 16 août 2021 de la Municipalité de Saint-Sulpice;
- Résolution numéro 2021-08-147 du 16 août 2021 de la Municipalité de Pointe-des-Cascades;
- Résolution numéro 2021-08-201 du 17 août 2021 de la Ville de Lorraine.